

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D31

Séance du 23 avril 2009 - Convocation du 16 avril 2009

Compte rendu affiché le 30 avril 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

### Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme BROSSARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON par Mme GLATARD, M. MACHURAT par M. MANIKAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

### Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

### Objet : Correspondant en défense

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant en défense répond à la volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense. Chaque commune est appelée à désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un élu chargé d'assumer cette mission. Ses coordonnées, après élection, sont transmises à la Préfecture, à la délégation militaire départementale et à la délégation à la formation et à la communication de la défense qui anime le réseau au plan national.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les problèmes liés à la défense nationale et les relations armées nation. Ils ont pour tâche de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de la commune en orientant, le cas échéant, les requêtes vers des relais professionnels pouvant renseigner sur des carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Pour travailler, les correspondants en défense doivent s'appuyer sur un réseau regroupant autour des Préfets de départements et de régions, les officiers généraux de zone de défense, les délégués militaires départementaux et les référents "correspondants défense".

Concrètement, la mission de correspondant en défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense : il s'agit d'informer les citoyens sur la politique de défense de la France. Cette information porte sur l'ensemble des actions et des évolutions du Ministère de la défense. Sur ces sujets et sur les enjeux liés à la protection des citoyens, les connaissances nécessaires leur sont transmises par l'État ;
- le parcours de citoyenneté : il comprend l'enseignement de la défense à caractère pluridisciplinaire délivré en classe de troisième et de première, le recensement et la journée d'appel à la préparation de la défense ;
- la mémoire et le patrimoine : la formation et la sensibilisation des citoyens aux événements nationaux et internationaux ayant marqué l'histoire du pays constituent une priorité. Le correspondant défense a pour rôle, sur la base de cette mémoire, de contribuer à éclairer sur la nécessité d'une défense et le légitime effort de la nation pour sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, la désignation du correspondant défense doit se faire par élection au scrutin secret. Je vous propose donc de procéder à cette désignation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

- Considérant que chaque commune doit désigner un correspondant défense
- **Procède à l'élection au scrutin secret du correspondant défense de la commune de Neuville-sur-Saône,**
- **Constate après dépouillement des votes le résultat suivant :**
  - **Marc RODRIGUEZ : 28 voix**
  - **Patrick RACHAS : 1 voix**
- **Désigne en conséquence Marc RODRIGUEZ comme correspondant défense de la commune de Neuville-sur-Saône.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 23 avril 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/05/2009
- Publication ou affichage le 05/05/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 5 mai 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.